

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2021

POL1301-30 FONDEMENTS DE L'ANALYSE POLITIQUE MERCREDI 9 H 30 À 12 H 30 – COURS EN LIGNE
--

Professeure: Anne-Marie Gingras
Disponibilité: après le cours
Ou sur rendez-vous (zoom)
gingras.anne-marie@uqam.ca

DESCRIPTIF DU COURS

Histoire, objets, approches et principales théories de la science politique. La question de la normativité. Les conceptions fondamentales du pouvoir. Les concepts de base (État, régime, conflit, clivage, opinion publique, force, action collective, etc.). Exemples de l'application de théories à l'analyse de problèmes et de phénomènes politiques contemporains. Évolutions récentes dans la discipline.

OBJECTIFS ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Ce cours vise à présenter de manière théorique et empirique les éléments fondateurs de la science politique. On y étudie les questions fondamentales du pouvoir, de l'État et des types de régime, de même qu'une série de problèmes et de phénomènes politiques, comme la désaffection envers les partis politiques, la signification du vote, la politisation, la polarisation idéologique, l'usage des symboles, la liberté d'expression, le populisme, les sondages et leur impact dans la vie politique, les rapports entre les médias et les acteurs politiques, les difficultés relatives aux débats publics et les mouvements sociaux, entre autres. Durant ce cours, nous portons une attention particulière aux concepts-clés et aux classiques de la science politique, tout en s'intéressant à l'évolution de la science politique depuis une quarantaine d'années.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

<p>Des diaporamas commentés ont été déposés sur Moodle, et les lectures obligatoires sont indiquées pour chaque séance. Ces lectures doivent être faites impérativement AVANT de visionner les diaporamas, et ces derniers doivent être vus avant la séance zoom hebdomadaire. L'idéal est d'imprimer les diaporamas 3 vignettes/page et de prendre des notes à partir des explications fournies. Les lectures et les diaporamas, bien qu'ils fournissent l'essentiel de la matière du cours, en sont cependant des condensés. Des explications supplémentaires sont souvent nécessaires pour saisir les concepts clés et les enjeux socio-politiques fondamentaux liés à ces concepts. C'est pourquoi chaque semaine une séance en direct (sur zoom) d'environ 30-60 minutes sera tenue à partir de 11h. Le lien est indiqué dans Moodle. Cette séance est consacrée aux questions du groupe et aux discussions. Elle est aussi essentielle que la présence physique en classe dans un enseignement en présentiel. Des indications claires des éléments à retenir pour les examens sont fournies lors des séances zoom.</p>

<p>Pour suivre ce cours, il faut disposer d'un ordinateur, d'une caméra et d'une bonne connexion internet. Il faut être disponible le mercredi de 9h30 à 12h30.</p>

Pour communiquer avec votre professeure, utilisez le courriel : gingras.anne-marie@uqam.ca et indiquez dans l'objet du message : POL1301.

* * *

Livre obligatoire (Librairie Zone Libre, 262 rue Ste-Catherine est, métro Berri-UQAM) :
Dormagen, J-Y. et D. Mouchard, (2019). *Introduction à la sociologie politique*, Louvain-la-Neuve, de Boeck Supérieur. Les autres lectures obligatoires et les définitions scientifiques se trouvent toutes sur Moodle.

Ajustez votre charge d'étude et vos heures de travail rémunéré de manière à vous permettre de réussir vos cours.

- La charge de travail par cours selon les normes de l'université est de 9 heures/semaine : 3 heures le mercredi matin (diaporamas et séance en direct sur zoom) et 6 heures de travail personnel.

PLAN DU COURS

Séance 1. INTRODUCTION: Présentation du cours. Entente d'évaluation.
La science politique : naissance, approches, évolutions (20 janvier).

Partie 1. LE POUVOIR, L'ÉTAT ET LES RÉGIMES POLITIQUES

Séance 2. Le pouvoir institutionnalisé (27 janvier).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), Introduction, chap. 1 (Le pouvoir politique) et chap. 2 (L'État).
- Le débat C.W. Mills/R. Dahl (résumé dans Moodle)
- Définitions sur Moodle.

Séance 3. L'autoritarisme et le totalitarisme (3 février).

QUIZ no. 1 sur les séances 2 et 3

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap. 4 et 5.
- Définitions sur Moodle.

Séance 4. La démocratie et le système représentatif (10 février).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap.3.
- Manin, B. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, p. 247-259 et p. 279-308.
- Définitions sur Moodle.

Séance 5. Les mécanismes de la « contre-démocratie » (17 février)

QUIZ no. 2 sur les séances 4 et 5.

Lectures obligatoires :

- Lapointe, Mathieu. 2015. *Corruption et réformes au fil du 20^e siècle québécois : regard historique sur les commissions d'enquête ayant porté sur des thèmes reliés au mandat de la Commission Charbonneau*. Rapport final, p. 1-5 et 37-50 : https://www.ceic.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/CEIC-R-2896.pdf
- Gow, James Ian. 2007. « Le rôle des commissions d'enquête dans le système parlementaire », *Bulletin d'histoire politique*, 16 (1), pages surlignées seulement.
- Définitions sur Moodle.

24 février : EXAMEN

3 mars : SEMAINE DE LECTURE

Deuxième partie. ÉTAT ET SOCIÉTÉ CIVILE

Séance 6. Les partis politiques (10 mars).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap. 7 (Les partis).
- Katz, R.S. et P. Mair (2008). « La transformation des modèles d'organisation et de démocratie dans les partis. L'émergence du parti-cartel » in Aucante, Y. et A. Dézé *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales. Le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Presses de SciencesPo, p. 35-64.
- Définitions sur Moodle.

Séance 7. La citoyenneté et les minorités, la politisation et l'abstention électorale (17 mars).

QUIZ no. 3 sur les séances 6 et 7.

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap. 6.
- Subileau, F. (2001). « Abstention » in Perrineau, P. et D. Reynié *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses universitaires de France, p. 1-4.
- Définitions sur Moodle.

Séance 8. Les comportements électoraux : de l'école de Columbia aux approches cognitives (24 mars).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap. 10 et 11.
- Dupoirier, É. (2001) « Vote » in Perrineau, P. et D. Reynié, *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses universitaires de France, p. 938-942.
- Définitions sur Moodle.

Séance 9. Le rôle des médias en démocratie et les débats de société (31 mars).

Lectures obligatoires :

QUIZ no. 4 sur les séances 8 et 9.

- GINGRAS, A-M. (2018). « L'interdépendance asymétrique entre médias et acteurs politiques » in Louis Guay et Pierre Hamel, (dir.). *Les aléas du débat public. Action collective, expertise et démocratie*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 179-200

- Québec. Commissaire à la santé et au bien-être (2012). *L'importance du débat public et les conditions qui y sont rattachées*. Pages 1-13 et 24-44.
- Définitions sur Moodle

Séance 10. L'opinion publique et les sondages (7 avril).

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap. 9 (L'opinion publique)
- Bourdieu, P. (1973). « L'opinion publique n'existe pas ». *Les Temps modernes*, 318, p. 1292-1309. En ligne : <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html>
- Définitions sur Moodle.

Séance 11. L'action collective et la politique du conflit (14 avril).

QUIZ no. 5 sur les séances 10 et 11

Lectures obligatoires :

- Dormagen et Mouchard (livre obligatoire), chap. 12 (Les mouvements sociaux).
- Tilly, C. et S. Tarrow (2008). *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de SciencePo, p. 11-55.
- Définitions sur Moodle.

Séance 12. Récapitulation et préparation à l'examen final (21 avril)

28 avril: EXAMEN
(matériel à l'étude : à partir de la séance 6)

MODE D'ÉVALUATION :

5 quiz de 10 minutes: 10%/ quiz. Le moins bon n'est pas compté et le meilleur est compté en double. Dates : 3 et 17 février, 17 et 31 mars, 14 avril	50%
2 examens (2 questions à développement/ examen) 25%/ examen Dates : 24 février et 28 avril	50%

Les quiz servent à contrôler les connaissances (lectures et diaporamas) et les examens servent à évaluer la capacité des étudiants.es à traiter d'un sujet de manière approfondie à l'aide du matériel du cours.

CONSEILS & CONSIGNES :

- Il ne faut pas hésiter à solliciter votre professeure! Les communications peuvent se faire par courriel, téléphone, zoom ou autrement. Je préciserai plusieurs de ces modes lors de la première séance en direct sur zoom.
- Une partie du travail intellectuel demandé consiste à mémoriser de manière structurée du

matériel essentiel en analyse politique (comme des notions clés). Une attitude d'écoute active est recommandée; après la mémorisation à court terme, il y a une phase de consolidation, ce qui permet une compréhension en profondeur du matériel. En conséquence, assurez-vous de tout comprendre au fur et à mesure et d'accumuler votre savoir au lieu de le considérer de manière fragmentée.

- **Les lectures doivent impérativement être faites AVANT la séance.**
- Il est impossible de réussir ce cours sans un travail constant. Le défi d'un cours en ligne est encore plus grand qu'en classe, car sans discipline personnelle, sans persévérance, et sans régularité dans l'étude, **vous perdrez le fil du cours.**

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Balzacq, T. et al. (2014). *Fondements de science politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Blondiaux, L. (1998). *La fabrique de l'opinion*, Paris, Seuil.
- Braud, P. (2006). *Sociologie politique*, Paris, Librairie générale de droit.
- Cohen, A., B. Lacroix et P. Riutort (2009). *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte.
- Dahl, R. (1961, 2005) *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, Yale University Press.
- Déloye, Y. (2007). *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte.
- Fishkin, J. S. (2001). « Vers une démocratie délibérative : l'expérimentation d'un idéal » dans *Hermès, L'opinion publique. Perspectives anglo-saxonnes*, no 31, p. 207-222.
- Gingras, A-M. (2018). *Histoires de communication politique. Pratiques et état des savoirs*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Hermet, G. et al. (dir.) (2010). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7^e édition revue et augmentée, Paris, Armand Colin.
- Lagroye, J., F. Bastien et F. Sawicki (2006). *Sociologie politique*, Paris, FNSP et Dalloz.
- Lazarsfeld, P., H. Gaudet et B. Berelson (1948, 1965). *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press.
- Lahire, B. (2005). *L'esprit sociologique*, Paris, Éditions la Découverte.
- Lehingue, P. (2011). *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte.
- Levinsky, S. et L. A. Way. (2010). *Competitive Authoritarianism. Hybrid Regimes After the Cold War*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Levinsky, S. et D. Ziblath. (2019). *La mort des démocraties*, Paris, Calmann-Lévy.
- Lippmann, W. (1922) (2004). *Public Opinion*, Mineola, NY, Dover Publications.
- McFalls, L. (2006). *Construire le politique. Contingence, causalité et connaissance dans la science politique moderne*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Mills, C.W. (1956, 2000). *The Power Elite*, Oxford, Oxford University Press.
- Michels, R. (1915) (1971). *Les partis politiques*, Paris. Flammarion, p. 271-303.
- Murray, R. (2010). *Cracking the Highest Glass Ceiling. A Global Comparison of Women's campaign for Executive Office*, Santa Barbara, Praeger.
- Neveu, É. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Perrineau, P. et D. Reynié (2001). *Dictionnaire du vote*, Paris, Presses universitaires de France.
- Rosanvallon, P. (2006). *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éditions du Seuil.
- Schemeil, Y. (2010). *Introduction à la science politique. Objets, méthodes, résultats*. Paris, Presses de SciencesPo et Dalloz.
- Schnapper, D. (2014). *L'esprit démocratique des lois*, Paris, Gallimard.
- Tilly, C. et S. Tarrow (2008). *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de SciencesPo.
- Weber, M. (1971). *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon.
-

Quelques règlements et ressources :

Règlement 18 sur les infractions académiques : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

Voir aussi : <http://r18.uqam.ca/>

Règlement 16 sur le protecteur, la protectrice universitaire : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_16.pdf

Politique no16. Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Formation annuelle obligatoire pour tous les membres de la communauté universitaire : <https://harcelement.uqam.ca/politique-16/formations-obligatoires-sur-les-violences-a-caractere-sexuel/>

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDJA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO
SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.